

COMMUNE DE CEYZERIEU

Conseil municipal en date du 05 avril 2019

Procès-Verbal

Présents : Mme Bange Tracy, M. Charvin Éric, M. Faure Thierry, Mme Jambon Scheffer Ariane, Mme Keller Myriam, Mme L'Herbette Christine, M. Reuter Bernard, M. Rey Jean Marc, M. Rey Ludovic, M. Roy André, M. Sarteur Jean.

Absents : M. Barber Marc, M. Brochet Pierre, M. Goujon Claude, M. Nanterme Bernard Pierre

Pouvoirs donnés : M. Barber Marc donne pouvoir à M. Reuter Bernard
M. Brochet Pierre donne pouvoir à Mme Keller Myriam
M. Goujon Claude donne pouvoir à M. Charvin Eric
M. Nanterme Bernard Pierre donne pouvoir à M. Sarteur Jean

Secrétaire de séance : M. Rey Ludovic a été nommé secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

- 1- Vote du pacte financier de la CCBS - Délibération
- 2- Vote des comptes administratifs 2018 :
 - Budget général
 - Eau et assainissement
 - École périscolaire
- 3- Approbation des comptes de gestion 2018 établis par le trésorier :
 - Budget général
 - Eau et assainissement
 - École périscolaire
- 4- Vote des budgets primitifs 2019 :
 - Budget général
 - Eau et assainissement
 - École périscolaire
- 5- Contrat de Lucie Roche
- 6- Travaux de voirie 2019
- 7- Classement rue du fenil en voie communale
- 8- Travaux école – salle de repos (devis)
- 9- Travaux local des employés communaux (devis)
- 10- Devis
- 11- Courriers
- 12- Questions diverses

1- Vote du pacte financier de la CCBS - Délibération

Vote à l'unanimité du conseil.

Objet : approbation du pacte financier et fiscal simplifié et solidaire pour l'année 2019 de la communauté de communes Bugey Sud

VU le code général des collectivités territoriales

VU le code général des impôts, notamment son article 1609 nonies C, IV et V ;

VU la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale, notamment ses articles 11-II et 29-II ;

VU la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

CONSIDÉRANT les statuts fondateurs de la communauté de communes Bugey Sud (délibération n°13/02/2014 D2014-34) dans leur article 4 : « la CCBS a pour objet d'associer les communes membres au sein d'un espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement durable et de l'aménagement de l'espace. » ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, dans le contexte de réduction durable des concours financiers de l'Etat et de réforme territoriale, de définir un nouvel accord financier et fiscal dans un objectif de solidarité et de péréquation ;

CONSIDÉRANT que le projet de pacte financier et fiscal a fait l'objet de réunions de concertation et de travail entre la Communauté de communes et ses 43 communes membres lors des rencontres suivantes :

- Une conférence animée par P. Raymond -Maitre de conférences en finance publique, en **janvier 2018** où tous les élus et employés des communes et de l'intercommunalité étaient invités,
- Une réunion animée par P. Raymond- Maitre de conférences en finance publique, le **24 mars 2018**, temps d'échange avec tous les maires des communes pour faire suite à la conférence du 25/01/2018, (les maires seuls en présence de P. Raymond)
- Une réunion de présentation de la situation financière de l'intercommunalité en **mai 2018** aux conseillers communautaires et tous les autres élus, réalisée par P. Raymond -Maitre de conférences,
- Une réunion de présentation de la situation financière des communes le **5 octobre 2018** aux conseillers communautaires et tous les autres élus, réalisée par P. Raymond -Maitre de conférences,
- Des rencontres individuelles avec les communes en **octobre 2015** (2 communes)
- Rencontres avec les employés communaux et intercommunaux seuls le 16 novembre 2018 en présence P. Raymond -Maitre de conférences,
- Rencontre par groupe, de toutes les communes de la CCBS, pour expliquer concrètement le pacte fiscal et financier, en janvier 2019 (les 10-14-25 janvier), animée par P. Raymond,
- Rencontres complémentaires pour tous conseillers municipaux sur 3 communes : Colomieu/St Germain les Paroisses et Virieu le Grand les 25/01/2019 – 8/02/2019 et 9/02/2019
- Une réunion publique (pour la société civile) le 12 février 2019, animée par P. Raymond

Monsieur le Maire sollicite son conseil municipal pour adopter le pacte financier et fiscal proposé par la communauté de communes Bugey Sud.

La baisse des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales inscrite dans la loi de programmation des finances publiques 2014-2020 (11 milliards d'euros entre 2015 et 2017), la conjoncture économique difficile qui génère un moindre dynamisme des bases fiscales et les réformes territoriales successives depuis 2010 conduisent les communes et communautés à engager une réflexion sur la répartition des ressources et des charges au sein de l'espace communautaire.

Dans la continuité des accords financiers existants (mécanisme des attributions de compensation, fonds de concours solidaires, etc...) et au regard des enjeux liés à l'optimisation des ressources et des charges (réflexion en cours sur le schéma de mutualisation avec le développement de services communs, la mutualisation des équipements et des achats, etc...), le pacte financier et fiscal constitue une nouvelle étape de la mise en œuvre de la solidarité financière nécessaire au sein du bloc communal Bugey Sud pour innover et conserver des services publics innovants.

La Communauté de communes Bugey Sud entend poursuivre ses efforts de solidarité à l'attention de ses communes membres, afin de compléter les dispositifs existants par un pacte financier et fiscal qui permettra :

- une distribution solidaire de la ressource générée, entre autres, par un gain sur la dotation générale de fonctionnement intercommunale ;
- le versement d'une dotation de solidarité communautaire versée selon des critères de solidarité ayant pour objet de garantir un développement harmonieux de toutes les communes du territoire.

Le projet de pacte financier et fiscal de la CCBS permet de formaliser le partage du produit issu de la dotation générale intercommunale selon une logique de redistribution et de solidarité.

Les grands principes du mécanisme de redistribution proposés pour 2019 sont les suivants :

- a. **Axe 1** : Prise en charge intégrale du Fond national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC) par la communauté de communes Bugey Sud dès 2019 et la diminution des Attributions de Compensations à hauteur du montant du FPIC (année de référence valeurs FPIC/AC 2019)
- b. **Axe 2** : verser aux 43 communes une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) à compter de l'exercice 2019. Elle sera basée sur la répartition suivante :
 - Ratio légal 50%** :
 - o Au prorata de la DGF population 2018 et indice potentiel financier des communes 2018 : 50% de la DSC
 - Ratios libres 50%** :
 - o Part affectée à l'aménagement : 30% de la DSC au prorata de la population DGF 2018 sur 2 fractions :
 - a. Fraction centralité : 18.50%
 - b. Fraction ruralité : 11.50%
 - o Part solidarité : 20% de la DSC redistribuée en part fixe pour chaque commune

Le montant affecté à la D.S.C. sera défini, lorsque la communauté de communes aura reçu sa notification et, en concertation avec l'ensemble des communes lors du conseil communautaire du 11 avril 2019 (vote du budget de la CCBS).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité

- **Décide d'approuver le projet de pacte financier et fiscal solidaire simplifié pour 2019 de la Communauté de communes Bugey Sud selon les axes tels que proposés ci-dessus,**
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à notifier la présente à Monsieur le Président de la Communauté de communes Bugey Sud,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

20h40 – arrivée de madame Jambon Scheffer

Monsieur le maire rappelle que lors de la vérification des comptes le 27 mars le trésorier a confirmé le solde positif en faveur de la commune de 560 000€ et a précisé que les dépenses de fonctionnement devaient être réduites. Il a fait parvenir en mairie une analyse financière transmise aux conseillers.

2- Vote des comptes administratifs 2018 :

Budget général

Eau et assainissement

École périscolaire

M. Sarteur Jean a été désigné président de séance pour le vote des comptes administratifs.

Mme Keller demande à M. le Maire de sortir.

Budget général M14

Chapitre 70. Il faut vérifier le montant de la proposition. (Propositions nouvelles et votées à la somme de 210 000,20€)

Monsieur le Maire et son pouvoir de vote n'ont pas pris part au vote.
13 voix pour

-Votes des comptes administratifs 2018 des budgets de la Commune, de l'eau/assainissement et école/périscolaire

Les Comptes administratifs 2018 sont conformes aux comptes de gestions dressés par Monsieur Benier Pascal, Trésorier de Belley.

***compte administratif de la Commune**

exécution du budget de la commune exercice 2018

		Dépenses	Recettes
réalisations de l'exercice	section de fonctionnement	A 809 871.03	G 784 004.19
	section d'investissement	B 111 098.55	H 55 435.48

Reports de l'exercice 2017	report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I 318 213.41 (si excédent)
	report en section d'investissement (001)	D 5 896.70 (si déficit)	J (si excédent)

total (réalisations +reports)	926 866.28 A+B+C+D	1 157 653.08 G+H+I+J
-------------------------------	-----------------------	-------------------------

Restes à réaliser à reporter en 2019	section de fonctionnement	E 0.00	K 0.00
	section d'investissement	F 550.00	L 0.00
	total des restes à réaliser à reporter en 2012	550.00	0

résultat cumulé	section de fonctionnement	809 871.03 A+C+E	1 102 217.60 G+I+K
	section d'investissement	117 545.25 B+D+F	55 435.48 H+J+L+
	TOTAL CUMULE	927 416.28 A+B+C+D+E+F	1 157 653.08 G+H+I+J+K+L

Le résultat de fonctionnement de clôture de l'exercice à affecter soit : + 292 346.57€ se décomposant comme suit :

Résultat de l'exercice - 25 866.94€

Résultat antérieur reporté +318 213.41 €

Ce résultat excédentaire de fonctionnement de 292 346.57 € sera affecté à la couverture du besoin d'investissement soit 61 559.77€ et à couvrir les restes à réaliser en investissement de l'exercice 2018 à reporter en 2019 soit 550€, l'excédent restant soit 230 236.80€ sera affecté au compte 002 « excédents de fonctionnement reportés ». Ce résultat sera repris dans le cadre du budget primitif de 2019.

Compte administratif M14 année 2018 :13 voix pour

***compte administratif de l'eau et assainissement**

exécution du budget de l'eau et de l'assainissement exercice 2018

		Dépenses	Recettes	solde d'exécution
réalisations de l'exercice	section d'exploitation	A 118 360.16	G 160 910.78	42 550.62
	section d'investissement	B 20 135.96	H 30 849.29	10 713.33

Reports de l'exercice 2017	report en section de d'exploitation (002)	C (si déficit)	I 60 895.16 (si excédent)
	report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J 289 743.66 (si excédent)

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
total (réalisations +reports)		138 496.12	542 398.89	403 902.77

	P=A+B+C+D	Q=G+H+I+J
--	-----------	-----------

Restes à réaliser à reporter en 2019	section d'exploitation	E 0.00	K 0.00
	section d'investissement	F 0.00	L 0.00
	total des restes à réaliser à reporter en 2013	0.00	0.00

		Dépenses	recettes	solde d'exécution
résultat cumulé	section d'exploitation	118 360.16 A+C+E	221 805.94 G+I+K	103 445.78
	section d'investissement	20 135.96 B+D+F	320 592.95 H+J+L	300 456.99
	TOTAL CUMULE	138 496.12 A+B+C+D+E+F	542 398.89 G+H+I+J+K+L	403 902.77

Le résultat d'exploitation de clôture de l'exercice à affecter soit : +103 445.78 € se décomposant comme suit :

Résultat de l'exercice + 42 550.62€

Résultat antérieur reporté +60 895.16€

Ce résultat excédentaire de fonctionnement de 103 445.78€ sera repris au compte 002 « résultat bénéficiaire d'exploitation reporté »

Le résultat excédentaire d'investissement soit 300 456.99€ sera repris au compte 001 « report excédentaire d'investissement ». Ce résultat sera repris dans le cadre du budget primitif de 2019

Compte administratif M49 : 13 voix pour

***Compte administratif école/périscolaire et Tap**

exécution du budget école/périscolaire exercice 2018

		Dépenses	Recettes
réalisations de l'exercice	section de fonctionnement	A 218 880.45	G 329 724.74
	section d'investissement	B 66 548.36	H 19 347.88

Reports de l'exercice 2017	report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I (si excédent)
	report en section d'investissement (001)	D 60 952.65 (si déficit)	J (si excédent)

total (réalisations +reports)	346 381.46 A+B+C+D	349 072.62 G+H+I+J
-------------------------------	-----------------------	-----------------------

Restes à réaliser à reporter en 2019	section de fonctionnement	E 0.00	K 0.00
	section d'investissement	F 950.00	L 0.00
	total des restes à réaliser à reporter en 2012	950.00	0

résultat cumulé	section de fonctionnement	218 880.45 A+C+E	329 724.74 G+I+K
	section d'investissement	128 451.01 B+D+F	19 347.88 H+J+L+
	TOTAL CUMULE	347 331.46 A+B+C+D+E+F	349 072.62 G+H+I+J+K+L

Le résultat de fonctionnement de clôture de l'exercice à affecter soit : + 110 844.29€ se décomposant comme suit :

Résultat de l'exercice 110 844.29€

Résultat antérieur reporté 0 €

Ce résultat excédentaire de fonctionnement de 110 844.29 € sera affecté à la couverture du besoin d'investissement soit 108 153.13€ et à couvrir le reste à réaliser en investissement de l'exercice 2018 à reporter en 2019 soit 950€, l'excédent restant soit 1 741.16€ sera affecté au compte 002 « excédents de fonctionnement reportés ». Ce résultat sera repris dans le cadre du budget primitif de 2019.

Compte administratif M14 année 2019 : 13 voix pour

3- Approbation des comptes de gestion 2018 établis par le trésorier :

Budget général

Eau et assainissement

École périscolaire

Approbation des comptes de gestion 2018 établis par Monsieur Benier Pascal, Trésorier de Belley, pour les budgets Commune, eau/assainissement et école/périscolaire/TAP

Vote à l'unanimité.

4- Vote des budgets primitifs 2019 :

Budget général

Eau et assainissement

École périscolaire

-Votes des budgets primitifs de 2019

Monsieur le Maire présente les budgets de gestion de la Commune, eau/assainissement et école/périscolaire et TAP.

***Budget primitif de la Commune**

-section de fonctionnement : s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 1 024 932€.

-section d'investissement : s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 356 292€.

***Budget primitif eau et assainissement**

-section de fonctionnement : s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 236 746€.

-section d'investissement : s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 719 703€

***Budget primitif école/périscolaire et TAP**

-section de fonctionnement : s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 288 429€.

-section d'investissement : s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 177 604€.

Vote à l'unanimité.

5 - Renouvellement contrat de Lucie Roche

Renouvellement du contrat de Madame Roche Lucie.

1 abstention – 14 voix pour

6 - Travaux de voirie 2019

Chemin de la lèche : 10 000€ - voir pour déneigement – 10 voix pour – 4 voix contre
Chemin de la cure : 17 000€
Chemin du fenil : 16 000€
Chemin de mardarot : 8 000€ - 10 voix pour – 4 voix contre

Total = 51 000€, 205 mètres de long + point à temps

Les travaux de voirie peuvent être remis en question par l'étude du réseau pluvial. Les travaux d'enrobé supposent ne pas avoir de travaux sur les réseaux secs et humides pendant une durée de 5 ans.

7- Classement rue du fenil en voie communale

La rue du fenil non classée.
Cette rue sera classée par décision du conseil. Vote à l'unanimité.

8- Travaux école – salle de repos (devis)

Voir devis ZAZ à Belley pour les rideaux occultant .

9 - Travaux local des employés communaux (devis)

Des devis complémentaires seront demandés.

A 23h25 Madame Jambon Scheffer Ariane quitte le conseil pour raison personnelle.

10- Devis

Ecole : sécurité extérieure parking.

Devis de Monsieur Marjollet pour pose de barrières : 3300€

Voir pour que le sens interdit soit visible (marquage au sol et/ou déplacement du panneau actuel).

La protection par l'installation de barrières est demandée. L'endroit précis doit être redéfini.

Arrêt de bus Grammont :

Montant du devis SIEA pour éclairage public : 3580,00 €
Vote contre à l'unanimité. Devis trop onéreux.

Demande de changement de la place d'arrêt de bus à M. Faverge. (Service transport Scolaire de l'Ain)

Devis interphone :

Montant du devis de SARL Climateck : 2 279.66€ TTC

Montant du devis ACS : 2 546,16€ TTC

Le conseil municipal trouve la dépense importante. Refus à l'unanimité.

11- Courriers

Plan de la salle des fêtes document de travail transmis par le CG01 M. Ducos.

Monsieur le Maire fait part des remarques de Madame la Présidente du Foyer Rural concernant l'accès au bar.

Courrier du SIEA concernant les compteurs Linky consultable en mairie.

12- Questions diverses

Projet Antenne relais téléphonie mobile sur le terrain d'un particulier :
Projet en cours. Aucune date de la réalisation connue à ce jour.

Question de Tracy Bange sur les réunions de l'école (garderie périscolaire).
Des réunions internes sont organisées pour améliorer le fonctionnement et la sécurité des enfants à la cantine.

Il est demandé à l'entreprise Sodeval de reboucher en enrobé à froid les tranchées effectuées pour les changements de vannes.

Fin de séance à 00h13.

Monsieur le Maire lève la séance. Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte rendu de la séance ordinaire du conseil municipal du 05 avril 2019.

A Ceyzérieu, le 13/04/2019
Le Maire, Bernard REUTER



Scanned document showing multiple handwritten signatures and initials. Visible signatures include 'Scam Sauter', 'REY. L', 'KELLE. 2', 'd'Herbette', and 'B. Reuter'. There are also several illegible signatures and initials at the bottom of the page.